

# Filière bio. 98 parlementaires contre les serres chauffées



Illustration Eugène Le Droff

Près d'une centaine de députés et sénateurs de tous bords, dont onze Bretons (\*), appellent, dans une lettre ouverte, à refuser l'utilisation de chauffage sous serres dans la filière bio en France, avant une éventuelle décision, jeudi, d'un comité national de l'agriculture biologique sur le sujet.

Un comité national doit se réunir jeudi pour se prononcer théoriquement sur la question du recours aux serres chauffées. « Les acteurs du bio attendent que vous vous prononciez clairement », écrivent les 98 parlementaires dans une lettre ouverte au ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume. « Au-delà du sujet des serres chauffées, c'est la transition agricole et énergétique de notre pays qui est en jeu », affirment les élus. « Doit-on pour en assurer la croissance à court terme banaliser l'agriculture bio à l'heure de l'urgence climatique ? », s'interrogent-ils.

**Le bilan carbone pointé du doigt**  
Les acteurs historiques du bio sont opposés à la volonté de certains producteurs de fruits et légumes d'« industrialiser » la filière en chauffant les cultures sous serre. Les signataires appellent le ministre « à refuser l'utilisation de chauffage sous serres bio en

France et à défendre cette interprétation cohérente du règlement européen auprès de la Commission européenne ». Un arbitrage selon eux « capital pour défendre une bio éthique, attendue par nos concitoyens et précieuse pour la transition agro-écologique de notre pays ».

La Fédération nationale des agriculteurs biologiques (Fnab) pointe, de son côté, le bilan carbone des serres chauffées. « Autoriser la vente de tomates bio dès le premier jour du printemps revient à autoriser de chauffer les serres bio pendant tout l'hiver à plus de 20 degrés, l'équivalent de 200 000 à 250 000 tonnes de fioul par hectare », a déclaré Jean-Paul Gabillard, producteur maraîcher et secrétaire national légumes à la Fnab.

## Les partisans s'opposent aux distorsions de concurrence

Prônant une « tomate bio française dès le printemps », les partisans des serres chauffées, au premier rang desquels la FNSEA, les chambres d'agriculture et les coopératives font valoir, quant à eux, que « 78 % de la tomate biologique présente dans les circuits longs de distribution en France est importée ». Ils se défendent de vouloir produire des tomates bio en hiver mais s'opposent notamment aux « distorsions de concurrence » au sein de l'Europe, qui pourraient résulter d'une interprétation de la réglementation européenne interdisant l'usage des serres chauffées. Cette pratique culturale « préventive », font-ils valoir, « permet d'utiliser moins de pesticides, dont le cuivre, et

d'augmenter l'efficacité du biocontrôle (insectes auxiliaires) ».

## Le ministre de l'Agriculture y est également opposé

La décision du comité national de l'agriculture biologique pourrait être reportée, « faute de consensus », selon Florent Guhl, directeur général de l'Agence bio, agence française chargée de développer ce type d'agriculture. Un avis que ne partage pas la Fnab. Au sein du comité national de l'agriculture biologique, selon elle, les partisans et les adversaires des serres chauffées compteront un nombre de voix égal, si la décision est mise au vote. « Ce qui va faire pencher la balance, c'est clairement les voix de l'administration, les voix du ministre », au nombre de quatre, selon la Fnab.

À titre personnel, le ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume, ancien président du premier département bio de France, la Drôme, dit son opposition aux serres chauffées, le 18 juin, pour « respecter les rythmes biologiques ».

\* Sandrine Le Feur, députée du Finistère, Joël Labbé, sénateur du Morbihan (deux des trois premiers signataires), François André, député d'Ille-et-Vilaine, Erwan Balanant, député du Finistère, Maryvonne Blondin, sénatrice du Finistère, Jean-Luc Fichet, sénateur du Finistère, Yannick Kerlogot, député des Côtes-d'Armor, Jean-Charles Larsonneur, député du Finistère, Jimmy Pahun, député du Morbihan, Hervé Pellois, député du Morbihan et Christine Prunaud, sénatrice des Côtes-d'Armor.